

Nora Guendouzi

De: Mairie Saint-Generoux <mairie-st-generoux@orange.fr>
Envoyé: vendredi 29 mai 2026 13:45
À: Nora Guendouzi
Objet: RE : Transmission pour avis - Dossier de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais

Bonjour Nora,

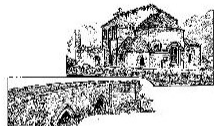
Les élus dans la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026 ont émis un avis favorable au dossier de modification n°3 du PLUi de la CCT.

Bonne réception

Cordialement

Christelle MAGNANT
Secrétaire de Mairie de SAINT-GÉNÉROUX
2 rue de Thiors
79600 SAINT-GÉNÉROUX
05 49 67 64 86
La Mairie est ouverte les mardis et vendredis de 14h00 à 17h00

Mairie



SAINT-GENEROUX
2 rue de Thiors - 79600
☎ 05.49.67.64.86
mairie-st-generoux@orange.fr

Le : 20 mai 2026 à 14:00 (GMT +02:00)
De : "Nora Guendouzi" <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>
À : "Nora Guendouzi" <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>
Objet : Transmission pour avis - Dossier de modification n°3 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais, engagée par arrêté n°2026-08 du Président, en date du 19 mars 2026, nous avons l'honneur de vous transmettre, pour avis, le dossier correspondant, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme relatives à la consultation des personnes publiques associées.

Pour rappel, la procédure a pour objectif :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUh située sur la commune de Saint-Jean-de-Thouars ;
- De reclasser complètement la zone 1AUh en zone Agricole.

Vous disposez d'un délai de trois mois à compter de la réception du dossier, soit jusqu'au 20/08/2026 pour nous faire part de votre avis.

À défaut de réponse dans ce délai, **celui-ci sera réputé favorable.**

Vous trouverez en pièce jointe :

- L'arrêté de prescription de la modification n°3 de notre PLUi ;
- L'avis conforme rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification n°3 du PLUi ;
- La notice de présentation.

La délibération justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh sera soumise au vote du prochain Conseil Communautaire du 26 mai 2026. Vous la recevrez après la séance.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Cordialement,

Nora Guendouzi

Chargée de mission Urbanisme-Planification

07.78.90.78.12

05.49.66.76.48

Communauté de Communes du Thouarsais

5 Rue Anne Desrays

79100 THOUARS

www.thouars-communaute.fr

www.projets-thouarsais.fr